Réf. Farde e-Assemblées : 2551834

N° OJ : **21**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/10/2023

Objet : Propreté Publique.- "AMO de NOH".- Subside 2023 : 150,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que "AMO de NOH" s'est engagé à organiser une action propreté pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 150,00 EUR à "AMO de NOH" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 150,00 EUR à l'rticle 87605/332/02 du budget ordinaire 2023 à "AMO de NOH" pour son action de sensibilisation à la propreté.

Annexes :